



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 15 novembre 2017 — N° 293

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de souligner la contribution de l'organisme Espaces d'initiatives à la revitalisation de l'église de Saint-Charles-de-Limoilou.

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire de la Table Itinérance Rive-Sud.

M. Girard (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner le succès d'un gala tenu dans le cadre du 50^e anniversaire des Manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la maladie de Crohn et à la colite.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le succès des premières Rencontres Action Jeunesse.

15 novembre 2017

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme Escale Famille Le Triolet.

M. Giguère (Saint-Maurice) fait une déclaration afin de féliciter Mme Séléna Baril, nouvelle directrice du Marché IGA Extra Shawinigan.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire du journal *Le Breakeyvillois*.

M. Fortin (Pontiac) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale du souvenir des victimes de la route.

M. St-Denis (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Cercle de fermières Saint-Philippe.

À 9 h 51, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

15 novembre 2017

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 155 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 155.

Mme Vien, ministre responsable du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 152 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine du travail afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 152.

M. Lemay (Masson) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 1090 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'assurer l'indépendance des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

15 novembre 2017

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 1090.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 999 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin d'améliorer les conditions de travail minimales et de favoriser la conciliation travail-famille

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 999.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 234 Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 3803-20171115)

M. Tanguay (LaFontaine) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 234 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation et que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

15 novembre 2017

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 233 Loi concernant un immeuble situé sur le boulevard Décarie à Montréal

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 3804-20171115)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 233, Loi concernant un immeuble situé sur le boulevard Décarie à Montréal.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 233 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux et que le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 231 Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 3805-20171115)

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 231, Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe.

La motion est adoptée.

15 novembre 2017

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 231 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 230 Loi concernant la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 3806-20171115)

M. Busque (Beauce-Sud) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 230, Loi concernant la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 230 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

15 novembre 2017

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 259 concernant la modification du régime de santé et de sécurité du travail et l'avis du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 octobre 2017 par M. Leclair (Beauharnois).

(Dépôt n° 3807-20171115)

Dépôts de rapports de commissions

M. Iracà (Papineau), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 14 novembre 2017, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 147, Loi concernant l'interdiction d'intenter certains recours liés à l'utilisation des véhicules hors route dans les sentiers faisant partie du réseau interrégional.

(Dépôt n° 3808-20171115)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 14 novembre 2017, sur la motion de Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, proposant que le projet de loi n° 134, Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation, soit adopté.

15 novembre 2017

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **390** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 134 est adopté.

Motions sans préavis

Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec M. Khadir (Mercier) et M. Lelièvre (Gaspé), présente une motion concernant les groupes religieux structurés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Roberge (Chambly), conjointement avec M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant l'obligation de fréquentation scolaire jusqu'à 18 ans; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Lelièvre (Gaspé), conjointement avec M. Rochon (Richelieu), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant l'exploration d'hydrocarbures dans le secteur habité de Haldimand; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

15 novembre 2017

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 148, Loi encadrant l'approvisionnement en médicaments génériques par les pharmaciens propriétaires et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 143, Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 17, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

15 novembre 2017

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de reporter au minimum au 1^{er} juillet 2019 l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis prévue actuellement pour le 1^{er} juillet 2018.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 28 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 26 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Pagé (Labelle) propose :

QUE la motion du député de Borduas soit amendée de la manière suivante :

Remplacer les mots « au minimum au 1^{er} juillet 2019 l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis prévue actuellement pour le 1^{er} juillet 2018 » par les mots « l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis prévue actuellement pour le 1^{er} juillet 2018 à la date qui conviendra au gouvernement du Québec ».

15 novembre 2017

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de reporter l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis prévue actuellement pour le 1^{er} juillet 2018 à la date qui conviendra au gouvernement du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Jolin-Barrette (Borduas) et sur la motion d'amendement de M. Pagé (Labelle), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme Ouellet (Vachon) propose :

QUE la motion du député de Borduas soit amendée de la manière suivante :

Ajouter le deuxième paragraphe suivant : « QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de produire une étude d'évaluation du marché de la production de cannabis, des différents joueurs, de leurs liens politiques et des prévisions d'augmentation de la valeur des entreprises et de leurs actions et qu'elle demande au gouvernement canadien le rapatriement des permis de production ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de reporter au minimum au 1^{er} juillet 2019 l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis prévue actuellement pour le 1^{er} juillet 2018;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de produire une étude d'évaluation du marché de la production de cannabis, des différents joueurs, de leurs liens politiques et des prévisions d'augmentation de la valeur des entreprises et de leurs actions et qu'elle demande au gouvernement canadien le rapatriement des permis de production.

15 novembre 2017

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Jolin-Barrette (Borduas) et sur les motions d'amendement de M. Pagé (Labelle) et de Mme Ouellet (Vachon), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Jolin-Barrette (Borduas) refuse les propositions d'amendement de M. Pagé (Labelle) et de Mme Ouellet (Vachon).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 16 novembre 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 heures, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 novembre 2017, à 9 h 40.

15 novembre 2017

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 15 novembre 2017, à 14 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la représentante du premier ministre, et de M. Arsenault, directeur général des affaires parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 134 Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation

Le Président

JACQUES CHAGNON

15 novembre 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation :

(Vote n° 390)

POUR - 109

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Sherbrooke)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Barrette (PLQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	Samson (CAQ)
Bernier (PLQ)	Fournier (PQ)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Marie-Victorin)	Massé (IND)	Schneeberger (CAQ)
Billette (PLQ)	Giguère (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (PLQ)	Melançon (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blais (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Hardy (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Bonnardel (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (IND)
Boucher (PLQ)	Hivon (PQ)	Morin (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boulet (PLQ)	Huot (PLQ)	Nadeau-Dubois (IND)	St-Denis (PLQ)
Bourcier (PQ)	Iracà (PLQ)	Nichols (PLQ)	Surprenant (IND)
Bourgeois (PLQ)	Jean (PQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Busque (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(René-Lévesque)	Thériault (PLQ)
Caire (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (IND)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Khadir (IND)	(Vachon)	Traversy (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Kotto (PQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (PLQ)
Charette (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Paradis (CAQ)	Turcotte (PQ)
Charlebois (PLQ)	Lamarre (PQ)	(Lévis)	Vallée (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Vallières (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Poëti (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Polo (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Proulx (PLQ)	
David (PLQ)	Léger (PQ)	Reid (PLQ)	
de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	
Drolet (PLQ)	Lelièvre (IND)	Rochon (PQ)	
Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
(Pontiac)			